

**BOLIVIE**

**Face à la crise actuelle, il faut prendre des mesures efficaces pour garantir la protection des droits humains et assurer le respect de l'état de droit**

*Index AI : AMR 18/009/2003*

*ÉFAI*

Lundi 13 octobre 2003

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Une vingtaine de personnes – dont un enfant – ont été tuées, et plus de 100 autres blessées lors de l'intervention conjointe de l'armée et des forces de police dans le secteur d'El Alto, près de La Paz, les 11 et 12 octobre, en vue de débloquer les routes et contenir les manifestations populaires.

Selon les informations recueillies, la plupart des victimes ont été tuées ou blessées par balles. Des représentants de l'Église catholique et des membres de l'organisation non gouvernementale *Asamblea Permanente de los Derechos Humanos* (APDH, Assemblée permanente de défense des droits humains), qui ont essayé d'instaurer un dialogue entre les manifestants et le pouvoir, ont dénoncé le bilan désastreux de l'intervention de l'armée ainsi que l'utilisation par les forces de sécurité d'armes de guerre et de gros calibre.

*« Dans cette situation d'urgence nationale, les initiatives de l'Église catholique et de l'APDH en vue d'instaurer un véritable dialogue doivent trouver un écho auprès du gouvernement, a déclaré Amnesty International. L'organisation ne cesse de s'inquiéter devant l'inaction des autorités, qui n'ont proposé aucune mesure pour trouver une véritable solution à la crise actuelle et éviter que de nouveaux affrontements se produisent et apportent leur lot de victimes. »*

Amnesty International engage le gouvernement bolivien à exercer son autorité sur les forces chargées du maintien de l'ordre, et notamment à faire en sorte qu'elles n'aient pas recours à la force de manière excessive contre les manifestants.

*« L'action des forces de sécurité doit être conforme aux dispositions contenues dans les codes de conduite et les principes de base adoptés par les Nations unies, a souligné Amnesty International. Toutes les initiatives de l'État doivent s'inscrire dans le cadre d'un respect scrupuleux des droits humains. »*

Amnesty International demande au gouvernement bolivien de prendre en compte

dans l'élaboration de sa politique économique les normes internationales en matière de droits humains, et d'appliquer des mesures en ce sens, comme le prévoit le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, reconnaissant ainsi le caractère indivisible des droits humains.

*« Dans la situation de crise qui prévaut actuellement, il appartient aux autorités boliviennes d'assurer la protection de la vie et de l'intégrité physique des citoyens, en empruntant la voie du dialogue et en prenant des mesures raisonnables afin d'empêcher de nouvelles morts. Le gouvernement doit respecter ses engagements internationaux ainsi que la Constitution du pays », a conclu Amnesty International.*

L'organisation de défense des droits humains demande de nouveau aux autorités boliviennes qu'une enquête impartiale et efficace soit ouverte immédiatement sur les faits tragiques qui se sont déroulés. Il est essentiel, souligne-t-elle, que cette enquête soit confiée à la justice ordinaire et que son cadre de référence et ses résultats soient rendus publics. Amnesty International demande enfin que les responsables présumés soient déférés à la justice.

**Informations générales**

Depuis le 19 septembre dernier, des paysans, des mineurs et des militants syndicaux bloquent les routes et manifestent dans le pays, notamment dans la région de l'Altiplano bolivien, exigeant que le gouvernement renonce à son projet de vente de gaz à l'étranger, approuve un programme en faveur de la population et satisfasse à d'autres revendications spécifiques. L'escalade de la violence a provoqué la mort de plus de 20 personnes, dont deux enfants.

L'article 7-a de la Constitution politique de l'État garantit le droit fondamental à la vie, à la santé et à la sécurité. Il appartient aux autorités de mettre en pratique ce principe essentiel, proclamé de surcroît par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**